



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 16 juin 2026 s'est réuni au 47 bis, rue de la Baraudière à SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Christian TALLIO, Élodie COUTURIER, Isabelle LE SOMMER, Évelyne ROHO, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Philippe BUTTAZZONI, Jérôme SULIM

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Patrick MOREAU, Bernard GAUTIER, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET

### EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine LE BAIL

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

### DÉLIBÉRATION 2026-06-33

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU C.C.A.S.**

Hôtel de ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain  
Cedex  
T 02 28 25 20 00  
[saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)

## DÉLIBÉRATION 2026-06-33

### OBJET : COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU C.C.A.S.

Rapporteur : Simon BRUNEAU

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice considéré.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle toutefois la remarque suivante : dans le cadre de l'ajustement des comptes avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), une écriture de régularisation de 0.02 € par voie d'opération d'ordre non budgétaire a été mal comptabilisée par le receveur public et sera régularisée par lui sur le compte de gestion 2026.

Le compte de gestion 2025 fait ressortir les résultats suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DEGAGES SUR L'EXERCICE	RESULTATS REPORTES	PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT	REGULARISATION RESULTATS ANTERIEURS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTATS DE CLOTURE *
Investissement	83 204.04	91 458.16	8 254.12	4 837.26		0.02	13 091.40
Fonctionnement	1 345 641.11	1 343 999.40	-1 641.71	75 843.67	1 345.47	- 74 498.20	- 1 641.71
TOTAUX	1 428 845.15	1 435 457.56	6 612.41	80 680.93	1 345.47	- 74 498, 18	11 449.69

\* hors restes à réaliser

#### Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2025 pour le Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile. Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle toutefois la remarque suivante : dans le cadre de l'ajustement des comptes avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), une écriture de régularisation de 0.02 € par voie d'opération d'ordre non budgétaire a été mal comptabilisée par le receveur public et sera régularisée par lui sur le compte de gestion 2026.

**Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.**

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Delphine BERTHELOT

Le Vice-Président du CCAS

Simon BRUNEAU